



VILLE d'AJACCIO  
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 31 Juillet à 14 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 Juillet 2013, et reconvoqué le 26 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme GUIDICELLI	à	M. BASTELICA
Mme GUERRINI	à	M. FERRARA
M. LAUDATO	à	M. SBRAGGIA

**Etaient absents :**

Mme DEBROAS, Mme PERES, M. BERNARDI, M. ZUCARELLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45  
Nombre de membres en exercice : 45  
Nombre de membres présents : 32

M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 31 juillet 2013

Délibération N°2013 / 230

**Mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets issus de l'activité du Centre technique municipal. Autorisation de signer et d'exécuter le marché.**

## Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La présente consultation a pour objet la mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets de l'activité du Centre technique municipal. La procédure choisie est celle d'un appel d'offres, passé en application des articles 33 3<sup>al.</sup> et 57 à 59 du Code des marchés publics. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 14 mai 2013. La date de remise des offres a été fixée au 24 juin 2013 à 11h00.

Le marché est passé à bons de commande avec mini et sans maxi (article 77 du CMP).

La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois pour une durée maximale de quatre ans.

Les prestations sont réparties en 5 lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
01	Mise à disposition de bennes, transport et traitement des terres de rue
02	Mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets sauvages
03	Mise à disposition de bennes, transport et traitement / Valorisation des déchets verts
04	Mise à disposition de bennes, transport et traitement / Valorisation des gravats
05	Mise à disposition de bennes, transport et traitement des encombrants

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Qualités et performances techniques des prestations de mise à disposition et transport de bennes	25%
2-Qualités et performances techniques du mode de traitement	40%
3-Prix	30%
4-Mesures prises par l'entreprise pour réduire l'impact sur l'environnement de l'exécution de la prestation, appréciée sur la base du cadre du mémoire technique avec notamment la présentation de la politique en matière de protection de l'environnement	5%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 23 juillet 2013 a décidé d'attribuer, pour chacun des lots, le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

### IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser M. le Maire à signer et à exécuter le marché concernant la mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets de l'activité du Centre technique municipal avec les entreprises suivantes :

Lot 1 Mise à disposition de bennes, transport et traitement des terres de rue :

Environnement services pour un montant minimum HT de 30 000 €  
sans montant maximum

Lot 2 Mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets sauvages :

Environnement services pour un montant minimum HT de 10 000 €

sans montant maximum

Lot 3 Mise à disposition de bennes, transport et traitement / Valorisation des déchets verts :

Environnement services pour un montant minimum HT de 10 000 €  
sans montant maximum

Lot 4 Mise à disposition de bennes, transport et traitement / Valorisation des gravats :

Environnement services pour un montant minimum HT de 10 000 €  
sans montant maximum

Lot 5 Mise à disposition de bennes, transport et traitement des encombrants :

Environnement services pour un montant minimum HT de 10 000 €  
sans montant maximum

## **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Où l'exposé de M. François Gabrielli, Adjoint délégué et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes  
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,  
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006) notamment les articles 33 3<sup>al.</sup>, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.  
Vu l'arrêté municipal n°2011/885 du 3 mai 2011 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics  
Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 23 juillet 2013 est chargée d'attribuer le marché, pour chacun des lots, aux entreprises qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'analyse des offres,  
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 juillet 2013.

#### **AUTORISE EXPRESSEMENT MONSIEUR LE MAIRE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

à signer et exécuter le marché concernant la mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets de l'activité du Centre technique municipal avec les entreprises suivantes :

Lot 1 Mise à disposition de bennes, transport et traitement des terres de rue :

Environnement services pour un montant minimum HT de 30 000 €  
sans montant maximum

Lot 2 Mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets sauvages :

Environnement services pour un montant minimum HT de 10 000 €  
sans montant maximum

Lot 3 Mise à disposition de bennes, transport et traitement / Valorisation des déchets verts :

Environnement services pour un montant minimum HT de 10 000 €  
sans montant maximum

Lot 4 Mise à disposition de bennes, transport et traitement / Valorisation des gravats :

Environnement services pour un montant minimum HT de 10 000 €  
sans montant maximum

Lot 5 Mise à disposition de bennes, transport et traitement des encombrants :

Environnement services pour un montant minimum HT de 10 000 €  
sans montant maximum

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE MAIRE,**

*Simon Renucci*  
**Dr SIMON RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130731-2013\_230-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2013